

Questions orales

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON PROPOSE QUE LES HUIT MILLIONS DE DOLLARS DESTINÉS À LA GASPÉSIE SOIENT UTILISÉS POUR COMBATTRE LE CHÔMAGE ET DÉVELOPPER LE TOURISME

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale. Il y a plus d'un an l'honorable ministre signait une entente avec la province de Québec pour le développement touristique, et 8 millions de dollars devaient être attribués à la circonscription de Gaspé. Étant donné l'importance de l'industrie touristique en Gaspésie, et étant donné que rien n'a encore été fait depuis la signature de cette entente, l'honorable ministre voudrait-il prendre des mesures urgentes pour que ces fonds soient investis dans la circonscription de Gaspé en 1979, afin de combattre le chômage et développer l'industrie touristique?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, nous avons effectivement signé cette entente il y a maintenant près d'un an, et il n'y a pas eu beaucoup d'activités au cours de cette première année. L'une des raisons que l'on me communique au Québec est que le ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche n'avait pas prévu les sommes nécessaires à son budget pour procéder à la réalisation de ces projets au cours de l'année fiscale en cours. Mais on m'assure que pour l'année fiscale qui débutera d'ici quelques jours on a prévu des sommes à cet effet, et qu'on devrait voir maintenant un peu plus d'activités dans ce domaine. J'espère que cela se produira effectivement, mais je peux assurer l'honorable député que nous allons surveiller attentivement la situation.

[Traduction]

L'AVENIR DU CCAU AU SEIN DU MINISTÈRE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre peut-il donner une explication raisonnable et logique à la Chambre de sa décision de mettre fin à l'activité de son ministère par le truchement du Conseil canadien de l'aménagement rural et de faire disparaître cet organisme qui est la voix du Canada rural?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, monsieur le président, je peux donner plusieurs raisons bien sûr. J'avais tout d'abord à me conformer à certaines directives du Cabinet selon lesquelles il fallait réduire les engagements du ministère, et il n'y pas 50 programmes sur lesquels je peux retrancher des dépenses, je n'en avais que quelques-uns auxquels je pouvais appliquer cette réduction budgétaire. Mais dans le cas du Conseil canadien de l'aménagement rural, ce que je voudrais dire c'est que le travail qui a été fait, les recommandations qu'on m'a faites et les multiples rapports que j'ai actuellement, pour considération et application, vont sûrement garder ce ministère actif pour au moins une couple d'années. Nous avons conservé le Conseil du développement de l'Atlantique, et nous aurons l'occasion, au cours

[M. Abbott.]

des prochaines années, de remettre sur pied, lorsque la situation le justifiera, un conseil qui nous avisera à nouveau sur les nouvelles politiques que nous pourrions appliquer au sein du ministère de l'Expansion économique régionale. Pour terminer, je dois assurer l'honorable député que si nous avons dû nous résigner à prendre cette décision, cela n'a pas été une chose facile.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES CONTRE LES BÛCHERONS ACCUSÉS D'AVOIR ENFREINT LE RÈGLEMENT DES PÊCHES—LES INTENTIONS DU MINISTÈRE

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Compte tenu du fait que le secteur en cause des îles Reine-Charlotte mesure seulement environ 40 acres alors que la région boisée environnante est beaucoup plus vaste, le ministre peut-il nous dire si son ministère compte traduire en justice les 15 bûcherons qui ont été accusés d'avoir enfreint le règlement des pêches du ministre?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, à cause d'une motion présentée aux termes de l'article 43 de notre Règlement, je donnerai volontiers certains renseignements.

Il y a quelque temps, vers la fin de janvier, je crois, le ministère de la Colombie-Britannique des forêts et des pêches a reconnu que dans un secteur donné des îles Reine-Charlotte, à cause de son inclinaison, les opérations forestières constituaient un danger pour les frayères et que, par conséquent, on devrait y mettre fin. Pour des raisons qui m'échappent encore, le service des forêts de la province a donné son assentiment mais nous n'avons pas été informés de sa décision. D'autre part, lorsque la décision nous a été signalée, nous avons demandé à la compagnie en cause de suspendre son exploitation et d'abattre des arbres ailleurs. Elle ne s'est pas rendue à notre demande.

Nous avons tenté d'atteindre le sous-ministre de la province pour discuter de la question. Nos cinq ou six tentatives sont restées vaines: nous n'avons pas obtenu de réponse. La semaine dernière, j'ai proposé une réunion en haut lieu. J'ai proposé que mon sous-ministre et moi-même nous rendions, au besoin, en Colombie-Britannique pour y discuter de la question. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a déclaré que mardi prochain, c'est-à-dire demain, serait assez tôt. En attendant, nous n'avons pas d'autre choix possible. Il existe une loi que la Chambre a adoptée à l'unanimité. Il faut protéger l'habitat naturel des poissons et nous n'avons qu'à appliquer cette loi.

● (1500)

Nous ne voulons pas d'affrontements. Nous reconnaissons que l'eau ne peut être réservée exclusivement aux poissons, qu'il faut faire certains compromis et c'est ce que nous avons fait. Je crains qu'il y ait eu un peu d'entêtement dans ce cas, mais je ne pense pas que ce soit de notre côté.